

Madame la Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire,

Madame la Sénatrice, présidente du groupe d'étude du monde combattant,

Madame la Générale, Directrice du service national et de la jeunesse,

Monsieur le Général, Gouverneur des Invalides,

Madame la Directrice nationale de l'ONACVG,

Monsieur le conseiller mémoire de Monsieur le Ministre des Armées,

Monsieur le représentant de Monsieur le Député du Calvados,

Monsieur le conseiller mémoire, citoyenneté, défense du Recteur de l'académie de Paris,

Messieurs les Présidents d'associations, mesdames et messieurs les représentants de La France Mutualiste et de la CARAC, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, je tiens d'abord à vous exprimer notre

profonde gratitude pour avoir répondu présent à notre invitation.

L'année 2023 sera en effet une année particulière pour notre fédération puisque nous allons célébrer 2 anniversaires et commémorer le centenaire du ravivage de La Flamme, j'y reviendrai mais avant je voudrais dire un mot concernant la FNAM et rappeler certains de nos engagements majeurs dans le cadre de la solidarité et de la mémoire.

La FNAM compte environ 180.000 adhérents, répartis en 225 groupements ou sections fédérales sur l'ensemble du territoire.

Intergénérationnel nous comptons dans nos rangs des anciens de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération du feu, mais surtout de la 4<sup>ème</sup> celle des OPEX. Ces derniers sont affiliés à des groupements spécifiques comme l'ANOPEX, la FNAME-OPEX ou les Vétérans OPEX, ou au sein de nos autres groupements, en particulier les associations de

soutien des médaillés militaires, bientôt de l'ONM et de la Saint-Cyrienne.

C'est aussi le cas avec les amicales régimentaires, de plus en plus nombreuses à nous rejoindre et qui nous permettent, contrairement à beaucoup d'autres associations d'augmenter nos effectifs et surtout de les rajeunir.

De plus, nous sommes, par leur intermédiaire, en contact permanent avec les régiments et ainsi notamment de favoriser les projets des classes de défense, de cadets, de rallyes citoyens et le SNU bien sûr, dans lesquels ils sont partie prenante.

Je rappelle que la FNAM, la doyenne des associations du monde combattant, créée en 1888 est entièrement autonome du point de vue financier, sans aucune subvention, ce qui nous offre une totale liberté d'action et de choix des projets à soutenir.

Nos ressources, vous le savez, proviennent des dividendes de nos actions à la FDJ et de la gestion scrupuleuse de nos actifs.

Ces finances, ce maillage nous permettant d'aider tous nos adhérents en difficultés où qu'ils soient, de soutenir des projets mémoriels et de contribuer au lien armée-nation en subventionnant le parcours citoyen des jeunes.

A cela s'ajoutent nos actions de mécénat vers les hôpitaux en finançant des équipements onéreux et modernes, les musées nationaux, l'INI et le CSNI.

Nous soutenons également des causes sociétales, les blessés d'Ukraine, les EHPAD durant le covid.

Madame la Ministre, vous le savez, nous contribuons avec d'autres, notamment l'UBFT, partenaire majeur de nos projets souvent portés en commun, à la réalisation du Village des blessés, à la dotation du Fonds du Bleuet

de France, réforme que vous avez portée avec Madame la Directrice nationale de l'ONACVG. Nous serons également présents au sein de la commission paritaire, avec la DMCA et l'UBFT, pour soutenir d'important projets pédagogiques et mémoriels.

C'est une démarche que vous avez également initiée.

J'en arrive aux évènements de l'année 2023.

Chaque année, nous organisons un congrès, cette année il aura lieu les 21 et 22 juin à TOURS.

Ce sera un congrès exceptionnel puisque nous célébrerons 2 anniversaires, le 135<sup>ème</sup> de la création de notre fédération, alors appelée Union fraternelle des blessés.

Créée en 1888 après la guerre de 1870 et celle de Crimée, elle avait alors pour vocation d'aider les blessés sans soutien à cette époque. Présidée par André Maginot de 1918 à 1932, année de sa mort, elle prendra son nom en

1953, soit il y a 70 ans et notre 2<sup>ème</sup> anniversaire célébré.

Cela va nous permettre de réhabiliter André Maginot, patriote exemplaire et grand ministre des pensions et de la guerre de 1922 à 1932 et de rappeler ce que tous les anciens combattants lui doivent, ce qui est trop souvent ignoré.

Un spectacle avec comédiens, 50 choristes, 12 musiciens, rappelleront notre histoire ancienne.

Un film évoquera celle actuelle avec des témoignages, dont le vôtre, ceux du Général Gouverneur des Invalides et de Madame la Directrice de l'ONACVG.

Je vous en remercie.

Madame la Ministre, vous nous ferez l'honneur ainsi que Madame la Directrice de l'ONACVG d'être parmi nous.

Monsieur le Ministre des Armées sera peut-être également présent à ce congrès, qui je le

rappelle, sera placé sous le Haut Patronage de Monsieur le Président de la République.

Le premier de ces évènements est le lancement de la B.D. retraçant notre histoire et celle d'André Maginot.

L'équipe KAOLIN qui l'a réalisée est présente et pourra le dédicacer à ceux qui le souhaitent.

Madame la Ministre, j'ai été un peu long, je vous cède la parole et vous remerciant pour votre action déterminante pour la revalorisation du point d'indice, mesure très appréciée pour tous nos adhérents.